

N° 24/197

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nancy**

2ème chambre - formation à 3

**Avis de mise à disposition des décisions au greffe le
07/11/2024 à 09h30**

Audience du 17/10/2024 à 11h30

PRESIDENT : Monsieur MARTINEZ

05) N° 2302965

RAPPORTEUR : Monsieur AGNEL

Demandeur	Mme X	Me OLSZAKOWSKI
Défendeur	PREFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST	
Autres parties	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER	

Mme X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2302535-2302536 du 11 mai 2023 par lequel la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Strasbourg a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 1er mars 2023 par lequel la préfète du Bas-Rhin a ordonné son transfert aux autorités suédoises, responsables de l'examen de sa demande d'asile et l'a assignée à résidence.

Dispositif

Les requêtes de Mme X et M. X sont rejetées.

C

06) N° 2302966

RAPPORTEUR : Monsieur AGNEL

Demandeur	M. Y	Me OLSZAKOWSKI
Défendeur	PREFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST	

M. X demande à la cour d'annuler le jugement n° 2302535-2302536 du 11 mai 2023 par lequel la magistrate désignée par le président du tribunal administratif de Strasbourg a rejeté sa demande tendant à annuler l'arrêté du 1er mars 2023 par lequel la préfète du Bas-Rhin a ordonné son transfert aux autorités suédoises, responsables de l'examen de sa demande d'asile et l'a assigné à résidence.

Dispositif

Les requêtes de Mme X et M. X sont rejetées. C

Le Premier Vice-Président
de la Cour administrative d'Appel de Nancy,



Signé

José Martinez